



DECISION ADMINISTRATIVE

N°130 /2024 /A

*Prise en application de la délibération du Conseil Municipal
en date du 20 Septembre 2021 et conforme aux dispositions de l'article
L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales*

Objet :

Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec la compagnie La Pétillante

Considérant la volonté de la commune de proposer des animations dans le cadre du festival théâtre et mots « Tu peux l'ouvrir » qui se déroulera du 14 au 19 octobre 2024;

Le Maire

DÉCIDE

De conclure un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec la compagnie La Pétillante, 1258 route du Balcon – 38190 Les Adrets, représentée par Mme Cécile Boco, en sa qualité de Présidente, pour un spectacle « Les Bouclettes de Pepette » d'un montant total de 600 € TTC (six cent euros).

Le spectacle se déroulera le mercredi 16 octobre 2024 de 10h30 à 11h à la salle polyvalente Louis Maisonnat.

De signer le contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle annexé à la présente décision administrative.

*Le Maire, soussigné, certifie sous sa responsabilité,
que le présent acte publié sous forme électronique
sur le site internet de la collectivité est exécutoire et
qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal
Administratif de Grenoble dans un délai de deux
mois à compter de cette date de publication.*

Fait à VIF, le 29 Août 2024

Par délégation du Conseil Municipal,

Le Maire

Guy Genet

38190 (Isère)